

# Commune de MARENLA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205518-20221021-312022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 28/10/2022



DEPARTEMENT

Pas-de-Calais

ARRONDISSEMENT

Montreuil-sur-Mer

CANTON

Auxi-Le-Château

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h30 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal POCHOLLE, Maire, en suite de convocations en date du 18/10/2022, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Bruno Therry François procuration à Xavier Fourdinier.

Mme Cathy Delanoë est élue secrétaire de séance.

### Objet : projet city stade / aire de jeux

Vu le code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de city stade et aire de jeux à l'intention des enfants de la commune et de l'école.

Projet comprenant :

- L'achat et la division d'un terrain d'environ 1400 m<sup>2</sup>
- La maîtrise d'œuvre du projet
- La construction d'une plateforme et d'un parvis
- La construction d'un city stade et d'une aire de jeux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- De donner un avis favorable à la mise en place du projet
- Charge Monsieur le Maire de tous les actes administratifs y afférant
- Charge Monsieur le Maire de toute les demande de subventions qu'il est possible de demander.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie conforme à l'original

Pour 9 contre 1 abst : 0

Marenla, le 25/10/2022  
Le Maire,  
Pascal POCHOLLE

